United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Patrimoine mondial 23 GA

WHC/21/23.GA/6
Paris, le 27 octobre 2021
Original : anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

VINGT-TROISIÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ÉTATS PARTIES À LA CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL CULTUREL ET NATUREL

Paris, Siège de l'UNESCO
Novembre 2021

Point 6 de l'ordre du jour provisoire : Examen de l'état des comptes du Fonds du patrimoine mondial, y compris du statut des contributions des États parties

RÉSUMÉ

Ce document présente l'état des comptes du Fonds du patrimoine mondial, y compris du statut des contributions obligatoires et volontaires des États parties au Fonds du patrimoine mondial, pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2019 et la période allant du 1er janvier 2020 au 30 juin 2021.

Ce document doit être lu parallèlement au document WHC/21/23.GA/INF.6.

Projet de résolution : 23 GA 6, voir Partie II.

I. ÉTAT DES COMPTES DU FONDS DU PATRIMOINE MONDIAL

1. Les états financiers du Fonds du patrimoine mondial pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2019 ont été présentés à la 44e session élargie du Comité du patrimoine mondial (Fuzhou (Chine) / Réunion en ligne, 2021). Ils sont présentés à l'Assemblée générale conformément à l'article 6.4 du Règlement financier du Fonds du patrimoine mondial (voir Document WHC/21/23.GA/INF.6).

2. Une analyse complète de ces états est fournie dans le document WHC/21/44.COM/14[1]. Les principaux points sont résumés ci-après :

   a. Pour l'exercice biennal 2018-2019, le Comité du patrimoine mondial a approuvé un plan de dépenses de 5 316 876 dollars E.U. (Décision **41 COM 14** paragraphe 12, Cracovie, 2017). À sa 43e session, le Comité du patrimoine mondial a approuvé une augmentation du budget de l'assistance internationale, qui a porté le plan de dépenses pour 2018-2019 à **5 350 344 dollars E.U.** (Décision **43 COM 13**, paragraphe 2, Bakou, 2019).

   b. Le taux de dépense du plan de dépenses 2018-2019 était de 87 % au 31 décembre 2019 (voir Total A, état I.I.).

   c. L'état des contributions obligatoires et volontaires mises en recouvrement au 31 décembre 2019 indique que 63 États parties étaient en retard quant à leurs contributions obligatoires, tandis que 3 États parties devant verser des contributions volontaires n'avaient effectué aucun paiement en 2018-2019.

   d. La liste détaillée des contributions volontaires supplémentaires au Fonds (Annexe 1 des états financiers) montre que le gouvernement de la Norvège a versé une contribution majeure de 2,9 millions de dollars E.U. dans le cadre du sous-compte pour les activités spécifiques, qui a été allouée aux activités en Afrique, principalement en faveur des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Cinq États parties, à savoir l'Australie, les Pays-Bas, la Norvège, la Suède et la Turquie, ont doublé leurs contributions ou ont versé des contributions volontaires en sus de leurs contributions mises en recouvrement annuelles. Huit États parties (Espagne, Kazakhstan, Monaco, Monténégro, Norvège, République de Corée, Slovaquie et Suède) ont versé des contributions volontaires supplémentaires au sous-compte pour le renforcement des capacités humaines du Centre du patrimoine mondial, soit un total de 670 699 dollars E.U. En tant qu'hôtes de la 42e et 43e sessions du Comité du patrimoine mondial, les gouvernements de Bahreïn et de l'Azerbaïdjan ont versé d'importantes contributions affectées à des fins spécifiques afin de couvrir les coûts de ces réunions.

3. Le document WHC/21/23.GA/INF.6 contient également pour information les états financiers du Fonds du patrimoine mondial pour la période comprise entre le 1er janvier 2020 et le 30 juin 2021. Les principaux points sont résumés ci-après :

   a. Le budget approuvé pour l'exercice biennal 2020-2021 s'élève à **5 626 093 dollars E.U.** (Décision **43 COM 14** paragraphe 8, Bakou, 2019). Au 30 juin 2021, le taux de dépense est de 77,3 % (voir Total A, état I.I.).

   b. D'après l'état des contributions obligatoires (au titre de l'article 16.1 de la Convention) au 30 juin 2021, sur 181 États parties, 104 ont toujours des versements à effectuer au Fonds du patrimoine mondial (soit 57 % des États parties concernés). S'agissant des contributions volontaires mises en recouvrement (au titre de l'article 16.2 de la Convention), à la même date, 3 États parties sur 13 n'ont effectué aucun versement au Fonds du patrimoine mondial en 2020-2021.

   c. La liste détaillée des contributions volontaires supplémentaires au Fonds (Annexe 1 des états financiers) montre que le gouvernement de la Norvège a versé une autre

[1] https://whc.unesco.org/archive/2021/whc21-44com-14-fr.pdf, pages 1-4.

contribution majeure, de 3,4 millions de dollars E.U., dans le cadre du sous-compte pour les activités spécifiques, qui a été allouée aux activités en Afrique, principalement en faveur des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Six États parties, à savoir l'Australie, la Palestine, le Panama, la Norvège, la Suède et la Turquie ont doublé leur contribution mise en recouvrement conformément à l'option 1. Les Pays-Bas ont également versé une contribution volontaire supplémentaire à utilisation non restreinte en sus de leur contribution obligatoire, tandis que le Cambodge a versé des contributions à utilisation non restreinte en 2020 et en 2021. Pour faire suite à l'enquête de consultation en ligne concernant une redevance annuelle volontaire des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, certains fonds provenaient, en 2020 et en 2021, de Bulgarie. Six États parties, à savoir l'Allemagne, l'Espagne, la France, le Kazakhstan, Monaco et la Slovaquie ont versé des contributions volontaires au sous-compte pour le renforcement des capacités humaines du Centre du patrimoine mondial, soit un total de 284 605 dollars E.U. En tant qu'hôte de la 44e session élargie du Comité du patrimoine mondial, le gouvernement de la Chine a versé d'importantes contributions affectées à des fins spécifiques afin de couvrir les coûts de cette réunion. Le gouvernement de la France a également versé une contribution importante dans le cadre du sous-compte pour les activités spécifiques. ZDF (Zweites Deutsches Fernsehen) est resté le seul contributeur du secteur privé / non lucratif. Enfin, au cours de ses 18 premiers mois d'activité, le nouveau sous-compte pour l'évaluation des propositions d'inscription, créé à la demande du Comité du patrimoine mondial (Décision **43 COM 14**, paragraphe 12) a reçu des contributions d'un montant de 214 269 dollars E.U., soit une somme nettement inférieure au montant théoriquement attendu (à savoir, plus de 800 000 dollars E.U.).

II. PROJET DE RÉSOLUTION

Projet de résolution : ***23 GA 6***

L'Assemblée générale,

1. *Ayant examiné les documents WHC/21/23.GA/6 et WHC/21/23.GA/INF.6 ;*

2. *Ayant également examiné les comptes du Fonds du patrimoine mondial pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2019 ;*

3. *Approuve les comptes du Fonds du patrimoine mondial pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2019 ;*

4. *Prend note des états financiers du Fonds du patrimoine mondial pour la période allant du 1er janvier 2020 au 30 juin 2021.*